

Régles particulières CHAMPIONNAT DE FRANCE Vétérans

Motocross 2018



REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERANS

ARTICLE 1

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM LUE ou NCO et âgés de 38 ans au jour de l'épreuve.

Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France.

ARTICLE 2

Le Championnat est ouvert aux cylindrées de 125cc à 650cc et compte deux catégories pour un nombre de participants limité à 40 chacune :

- Bronze de 38 à 44 ans et Argent de 45 à 51 ans
- Or de 52 à 58 ans et Platine à partir de 59 ans

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Les féminines seront classées dans la catégorie Or.

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wildcard en plus des 40 pilotes sélectionnés.

ARTICLE 3

Le Championnat de France Vétérans se déroulera comme suit :

Par catégorie :

- 1 séance d'essais libres de 15 mn
- 1 séance d'essais chronométrés de 15 mn
- 1 séance de tests de départs de 5 mn

2 manches de 20 mn + 1 tour par catégorie.

L'heure du départ de la dernière manche sera au maximum à 17h00.

ARTICLE 4

Les machines seront placées dans le box qui leur a été réservé en fonction des temps chronométrés réalisés.

Le parc d'attente sera définitivement fermé lorsque la procédure de départ sera lancée. Les pilotes qui arriveront après la fermeture ne seront pas autorisés à prendre le départ sur décision du directeur de course.

ARTICLE 5

A chaque manche, les points seront attribués de la façon suivante :

| 1 ^{er} 25 pts | 9 ^{ème} 12 pts | 17 ^{ème} 5 pts | 25 ^{ème} 3 pts | 33ème 2 pts |
|-------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 2ème 22 pts | 10 ^{ème} 11 pts | 18 ^{ème} 5 pts | 26 ^{ème} 3 pts | 34 ^{ème} 2 pts |
| 3 ^{ème} 20 pts | 11ème 10 pts | 19ème 4 pts | 27 ^{ème} 3 pts | 35ème 1 pt |
| 4 ^{ème} 18 pts | 12 ^{ème} 9 pts | 20 ^{ème} 4 pts | 28 ^{ème} 3 pts | 36 ^{ème} 1 pt |
| 5 ^{ème} 16 pts | 13 ^{ème} 8 pts | 21 ^{ème} 4 pts | 29 ^{ème} 2 pts | 37 ^{ème} 1 pt |
| 6ème 15 pts | 14ème 7 pts | 22ème 4 pts | 30 ^{ème} 2 pts | 38 ^{ème} 1 pt |



| 7 ^{ème} 14 pts | 15 ^{ème} 6 pts | 23ème 4 pts | 31 ^{ème} 2 pts | 39ème 1 pt |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| 8 ^{ème} 13 pts | 16 ^{ème} 5 pts | 24 ^{ème} 3 pts | 32 ^{ème} 2 pts | 40 ^{ème} 1 pt |

N.B.: pour marquer des points, les pilotes devront franchir le drapeau à damiers.

L'attribution des points s'effectuera en fonction de la place d'arrivée de chaque pilote. En cas d'ex aequo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement d'arrivée de la dernière manche.

Un classement séparé sera réalisé pour chaque catégorie d'âge.

ARTICLE 6

1/ Tous les pilotes et leurs machines devront être en conformité avec la réglementation FFM en vigueur (cf : chpt de France motocross).

2/ Les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM et valable pour toute la saison 2018 (voir article 6.3 du règlement Général) :

Les numéros impairs seront attribués à la catégorie Bronze/Argent Les numéros pairs seront attribués à la catégorie Or/Platine

ARTICLE 7

Récompense pour :

- les 3 premiers de la catégorie Bronze
- les 3 premiers de la catégorie Argent
- les 3 premiers de la catégorie Or
- les 3 premiers de la catégorie Platine

ARTICLE 8

Les pilotes pourront faire une demande d'engagement sur internet : <u>www.ffmoto.org</u>. (voir Article 7 du règlement général Mx).

L'engagement sera validé par le secrétariat motocross après réception du mode de règlement choisi (chèque, CB), le droit d'engagement sera de : 65 €.

- en fonction de la date de leur inscription et du nombre d'épreuves auxquelles ils souhaitent participer.
- pour les autres pilotes : priorité sera donnée aux pilotes ayant participés au Championnat de France Vétérans 2017 en fonction du nombre de places disponibles.

ARTICLE 9

L'ordre de départ des catégories sera alterné à chaque épreuve.

| 8h30 | Essais Libres – Vétéran Bronze/Argent | 15mn | | |
|--------------------|---|---------------|--|--|
| 8h50 | Essais Libres – Vétéran Or/Platine | 15mn | | |
| Libre organisateur | | | | |
| 10h00 | Test de départs - Vétéran Bronze/Argent | 5mn | | |
| 10h05 | Essais Chronométrés - Vétéran Bronze/Argent | 15mn | | |
| 10h25 | Test de départs - Vétéran Or/Platine | 5mn | | |
| 10h30 | Essais Chronométrés - Vétéran Or/Platine | 15mn | | |
| Libre organisateur | | | | |
| 14h00 | 1ère Manche - Bronze/Argent | 20mn + 1 tour | | |
| 14h30 | 1ère Manche - Or/Platine | 20mn + 1 tour | | |
| Libre organisateur | | | | |
| | | | | |



| 16h00 | 2ème Manche - Bronze/Argent | 20mn + 1 tour |
|-------|-----------------------------|---------------|
| 16h30 | 2ème Manche - Or/Platine | 20mn + 1 tour |
| 17h00 | Remise des prix | |

ARTICLE 10

Toutes les opérations de mécanique, vidanges et autres, s'effectueront avec un tapis de sol sous la moto.

Toutes les huiles et hydrocarbures devront être récupérés dans des récipients réservés à cet effet et acheminés par vos soins dans des centres de recyclage.

L'ensemble des déchets ménagers devra être collecté dans des sacs plastique et évacué dans des poubelles ou containers mis à disposition sur les terrains ou à votre domicile.

Nous nous devons de rendre le parc-coureurs propre comme nous l'avons trouvé à notre arrivée.

Pour les points non précisés au présent règlement, se reporter au Règlement Général Motocross.